

Concours scolaire du meilleur Petit Journal du Patrimoine

L'arbre et le bois dans tous leurs états

Concours national 2020
Pour les élèves de CM1, CM2, 6^e et 5^e

Agréé par le ministère de
l'Éducation Nationale

RÈGLEMENT

ORGANISATEURS

Le concours est organisé pour la 15^e année consécutive par la Fédération Patrimoine-Environnement, en partenariat avec le magazine ARKEO, l'association des Journalistes du Patrimoine et la société Kléber Rossillon. La Fédération Patrimoine-Environnement bénéficie depuis 2011 de l'agrément Education Nationale, reconnaissance de l'intérêt pédagogique du concours.

Plus d'informations sur :

<http://patrimoine-environnement.fr/concours-scolaire-du-meilleur-petit-journal-du-patrimoine>

RÈGLEMENT DU CONCOURS SCOLAIRE DU MEILLEUR PETIT JOURNAL DU PATRIMOINE 2020

QUI PEUT CONCOURIR ?

Le concours est ouvert aux élèves de CM1, CM2, 6^e et 5^e des écoles et collèges de toutes les académies de France.

• Modalités

Les élèves, avec leur professeur, doivent réaliser un Petit Journal du Patrimoine en lien avec le thème annuel proposé ; cette année : « L'arbre et le bois dans tous leurs états ».

Le concours a pour but de sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité.

Les classes doivent donc impérativement s'attacher à l'étude d'un ou des patrimoines (sites, édifices ou savoir-faire) les environnant et rencontrer des **acteurs locaux** (associations, écomusées ou autres) œuvrant pour la sauvegarde d'un patrimoine, bâti ou naturel, ou d'un savoir-faire traditionnel. Ils peuvent retranscrire leur(s) rencontre(s) sous la forme d'un article ou d'une interview.

Le concours a également pour objectif d'initier les élèves à l'informatique (utilisation d'un traitement de texte et, si possible, d'un logiciel de Publication Assistée par Ordinateur pour la mise en page tels que *Scribus, suite LibreOffice, PowerPoint, Word, Publisher...*).

Le Petit Journal du Patrimoine peut être produit dans le cadre ou non d'un dispositif de l'éducation nationale (classe du patrimoine, classe à Projet Artistique et Culturel, itinéraire de découverte, atelier du patrimoine, etc.).

• Thème 2020 - « L'arbre et le bois dans tous leurs états »

Cette année, avec le thème « **L'arbre et le bois dans tous leurs états** », les Petits Journaux du Patrimoine devront mettre l'accent sur la présence du bois dans le patrimoine. Ce thème comprend deux volets complémentaires : le naturel, avec l'arbre et la forêt et le culturel, avec l'utilisation du bois. Les classes pourront ainsi traiter de sujets extrêmement variés.

Quelques pistes : arbres remarquables, arbres historiques, forêts, allées d'arbres... Mais aussi les professions liées au bois : charpentiers, menuisiers, ébénistes, marqueteur, tonnelier... Sans oublier les objets patrimoniaux : charpentes, coques de bateau, moulins, mobiliers...

LE PETIT JOURNAL

Comme un vrai journal, les élèves doivent apporter une attention particulière au contenu de leur Petit Journal du Patrimoine (traitement du thème, écriture journalistique...) comme à la forme (mise en page, illustrations...).

Les enseignants peuvent s'inspirer de la maquette mise à leur disposition sur le site web à l'adresse ci-dessous, sans que cela soit une obligation. <http://patrimoine-environnement.fr/concours-scolaire-du-meilleur-petit-journal-du-patrimoine>

• Critères à respecter

Par souci d'égalité entre toutes les classes participantes et afin de faciliter le traitement des dossiers par la Fédération Patrimoine-Environnement :

- ✓ **1 journal par classe participante** (*si vos élèves sont nombreux, n'hésitez pas à diviser votre classe en groupes*)
- ✓ Le journal **doit faire 4 pages (format A4), ni plus ni moins**
- ✓ La fiche de renseignements doit être **entièrement** complétée et nous être renvoyée **avec** votre petit journal. N'oubliez pas que les indications que vous mentionnez dans cette fiche nous permettent de mieux comprendre vos motivations, le contexte de travail, les difficultés rencontrées, etc. La fiche de renseignements optimise ainsi vos chances de gagner !
- ✓ Le Petit Journal du Patrimoine et la fiche de renseignements doivent nous être envoyés par email : seul le format PDF est accepté (*n'oubliez pas de transformer vos documents de travail en PDF avant leur envoi - qu'ils soient en .ppt, .word, .odt, .RTF, .XPS ou tout autre format*)
- ✓ Si vos fichiers sont lourds notamment à cause des visuels et que vous rencontrez des difficultés d'envoi par email car votre messagerie ne permet pas l'envoi de fichiers volumineux, n'hésitez pas à utiliser les services d'échange de fichiers volumineux sur internet. Nous vous recommandons WeTransfer (www.wetransfer.com)
- ✓ Nous acceptons les envois des petits journaux et fiches de renseignements par courrier postal à l'adresse suivante - uniquement gravés sur CD-Rom et uniquement enregistrés au format PDF : **Patrimoine-Environnement – 6/8, passage des Deux Sœurs – 75009 Paris**

• Critères de sélection

En plus de l'implication du ou des enseignant(s) ou documentaliste(s), les meilleurs Petits Journaux du Patrimoine seront sélectionnés selon les critères suivants :

CONTENU

Traitement du thème,
Qualité rédactionnelle,
Dimension humaine : rencontre avec les acteurs locaux, sorties,
Recherches et documentation,
Petits plus : jeux, schémas, croquis, poèmes...

MISE EN PAGE & FORME

Cohérence de l'ensemble, création d'une charte graphique,
Mise en forme et iconographie,
Respect des règles d'utilisation des sources, des droits d'auteurs, copyright...
Petits plus : dessins, photographies prises par les élèves...

• Jury

Le jury sera composé de professionnels du patrimoine : représentants d'associations, de l'Association des Journalistes du Patrimoine, et de la rédaction du magazine ARKEO.

• Dotations

Prix KLEBER ROSSILLON

Cette année le 1^{er} prix sera une visite gratuite sur l'un des sites de la Société Kléber Rossillon.

Les neuf sites proposés sont les suivants :

Les jardins suspendus de Marqueyssac (Dordogne), Le château de Suscinio (Morbihan), Le château de Castelnaud (Dordogne), Le château et parc de Langeais (Indre-et-Loire), Le vélorail des gorges du Doux (Ardèche), Le Musée de Montmartre Jardins Renoir (Paris), Le train de l'Ardèche (Ardèche), La caverne du Pont-d'Arc (*réplique de la grotte Chauvet inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco*) (Ardèche), Le château de Murol (Puy-de-Dôme)

Prix special AJP

L'Association des Journalistes du Patrimoine remettra le prix spécial de l'A.J.P.

Prix ARKEO

Les classes lauréates recevront des abonnements de 3 ou 6 mois à ARKEO Junior, magazine de découverte de l'archéologie pour les 7/14 ans:

- 1^{er} prix : un abonnement de 6 mois à ARKEO Junior pour tous les élèves de la classe primée ;
- 2^{ème} au 10^{ème} prix : un abonnement de 6 mois à ARKEO Junior pour le CDI de l'établissement de la classe primée ;
- 11^{ème} au 30^{ème} prix : un abonnement de 3 mois à ARKEO Junior pour le CDI de l'établissement de la classe primée. Les abonnements seront adressés à partir de septembre 2019.

Les meilleurs Petits Journaux du Patrimoine ainsi que la liste de toutes les classes participantes seront diffusés sur le site Internet de la Fédération Patrimoine-Environnement.

• Remise des 1^{ers} prix

La remise des 1^{ers} prix se déroulera début juin 2020. Les dates et lieux seront définis en fonction de l'établissement lauréat. L'établissement organisera une remise de prix en présence des partenaires ayant participé au Petit Journal et avec les représentants nationaux et locaux des organisateurs. Des diplômes seront remis et la presse informée.

• Comment participer ?

Les classes participantes doivent retourner avant le **mardi 31 décembre 2019** le coupon d'inscription ci-dessous.

Le Petit Journal du Patrimoine et la fiche de renseignements doivent nous être retournés impérativement avant le **26 avril 2020** au plus tard.

Les envois se font prioritairement par voie électronique au **format PDF uniquement** et à l'adresse suivante : concours@associations-patrimoine.org.

En cas de difficulté, sur support CD-ROM, au **format PDF uniquement** à l'adresse suivante : Patrimoine-Environnement - 6/8, passage des Deux Sœurs 75009 Paris.

LE CALENDRIER

- | | |
|---------------------------|--|
| • 31 décembre 2019 | Date limite du dépôt de candidature (envoi de la fiche d'inscription) |
| • 26 avril 2020 | Date limite d'envoi du Petit Journal du Patrimoine et de la fiche de renseignement |
| • Mai 2020 | Délibération du jury |
| • Juin 2020 | Remise des prix |

Renseignements

Téléphone : 01 42 67 67 51

Mail : concours@associations-patrimoine.org

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère en charge de l'environnement
6/8, passage des Deux Sœurs – 75009 Paris

☎ 01 42 67 84 00 - contact@associations-patrimoine.org
www.patrimoine-environnement.fr